

syndicats s'étaient engagés à mener la bataille sur ce point (assemblée générale : C et D, portes ouvertes).

— Maintien du secret à tous les niveaux ce qui permettrait au patronat d'appliquer l'arbitraire qu'a connu le reclassement des catégories B.

— Absence de clause de révision, ce qui tient les mains des syndicats qui apportent leur signature sur ce texte. Le plus grave est que, dans leur souci d'intégration des travailleurs et de conservatisme de l'Institut Pasteur, les directions syndicales oublient le devenir des travailleurs ; alors que « le rôle constant du syndicat est de défendre les ouvriers », de la part de la CFT (syndicat patronal trop connu des travailleurs) rien d'étonnant, mais de celle de la CGT, cela démontre quela poignée d'individus qui prétend représenter la direction de la CGT au niveau de l'I.P. n'a pas tiré grand profit des reclassements des techniciens, grande démonstration s'il en est de l'arbitraire patronal.

Loïn de dénoncer aux travailleurs ce reclassement, on lui donne une importance encore plus grande : tout doit rester secret. Mais que croit donc cette poignée d'irresponsables ? Que la direction patronale de l'I.P. est plus humaine que les autres en faisant appliquer le reclassement en 1971 au lieu de 74 ?

Mais la carotte que nous tend la direction patronale de l'I.P. (reclassement en 71 au lieu de 74 dans la Fonction Publique) ne réussit pas à cacher le baton.

Demain Pasteur production, société anonyme, restructuré, rentabilisé, rapportant gros, n'aura rien à voir avec celle d'aujourd'hui. Ainsi, conditionneuse 1er ou 2ème degré, ouvrier sur machine ou emballeur ne se retrouveront pas dans cette production ultra-moderne (rêve de notre Henry). Les travailleurs auront alors une paye et des statuts de type Fonction Publique pastorisé, mais travailleront aux cadences de l'industrie... comme les OS ou OP des grandes firmes pharmaceutiques.

Demain verra labo départements avec budget et personnel définis. Si on n'a besoin que de 3 aides de laboratoires alors que maintenant 5 font ce travail, eh bien, 2 seront déclarés incapables et « promus » garçons de labos.

Néanmoins, publiant quelques modalités du protocole d'accord qui devrait être signé le 21 juin, notre précédent Sérum de Vérité a déjà eu un certain effet :

— Sur l'ensemble du personnel qui apprenait par une feuille politique ce que leurs syndicats étaient en train de négocier en ayant omis de demander l'opinion des intéressés (c'est-à-dire le personnel de l'I.P.),

— Sur toutes les sections syndicales de l'I.P. concernées qui pensaient le secret bien gardé,

— Sur la section CGT de l'I.P. qui aurait dû, elle au moins, refuser des négociations secrètes.

Pour nous, la réaction de la direction de la section de l'I.P. du syndicat qui, sur le plan national, a une position de classe est pour le moins surprenante et riche d'indications sur la nature de cette direction au niveau de l'IP.

En effet, la poignée d'individus qui prétend représenter la direction de la section CGT de l'I.P. s'est réunie très rapidement après la diffusion de nos informations (le 9 juin) non pour envisager de réunir l'ensemble du personnel pour expliciter sa position et justifier, si c'est possible (!), son attitude, mais pour préparer la réunion de la section syndicale et essayer de détourner l'attention sur d'éventuelles brebis galeuses.

En effet, au cours de la réunion du 10 juin, la poignée d'individus qui prétend représenter la direction de la CGT au niveau de l'I.P. a essayé de s'en tirer en accusant plusieurs militants de la CGT :

- d'être les rédacteurs du Sérum de la Vérité,
- d'avoir une attitude anti-syndicale,
- d'être des traîtres à la CGT.

En ce qui concerne l'anti-syndicalisme attribué au Sérum

par le biais de quelques militants soupçonnés de le rédiger, voici quelques éléments de réponse :

— Dans notre n 2, nous dénoncions la polarisation des syndicats sur le problème des subventions au lieu de préparer la lutte pour nos salaires, notre 13ème mois, nos 40 heures, la garantie et la sécurité de l'emploi.

— Dans notre n 4, nous dénoncions la quête comme palliatif fallacieux à nos revendications.

— Dans notre n 5, nous appelions à la manifestation du 1er mai 1970.

— Dans notre n 7, nous demandions : *rattrapage des acquis de mai 68 ; échelle mobile des salaires indexée sur des budgets-types syndicaux.*

— Dans notre numéro 9, nous dénoncions : rien sur les panneaux syndicaux ; rien au cours des réunions ; aucune assemblée générale de tous les travailleurs.

— Dans nos numéros 10 et 11, nous en appelions à l'unité à la base de tous les travailleurs pour empêcher l'augmentation du prix de la cantine.

— Dans notre n 12, nous appelions à : *votez syndicat de lutte de classe* (contre la CFT syndicat fasciste et patronal).

— Dans notre n 16 : *a bas les hausses.*

— Dans notre n 18 : *pas de salaires inférieurs à 1 100 F.*

— Dans notre numéro 19 : *suppression des premiers groupes (1 et 2) ; contre les passages au choix ; pour le passage automatique dans la catégorie supérieure.*

Et pour terminer cette liste d'« attitudes anti-syndicales » nous disions dans le n 25 *non au protocole patronal !*

Ces quelques exemples sont probants en ce qui concerne notre anti-syndicalisme. Nous nous devons de rappeler que le Sérum de Vérité est le journal diffusé par la cellule Pasteur de la Ligue Communiste et qu'il n'est pas l'organe d'une fraction recherchée par une poignée de bureaucrates en mal d'activisme. C'est pourquoi le Sérum a participé aux campagnes contre la loi scélérate, contre le Service National au service du capital, pour la libération des militants basques, contre le meeting fasciste du Palais des Sports, pour la manifestation du 16 mai pour que vive la commune, etc...

Mais, nous concluons sur la liste des mots d'ordre anti-syndicaux en rappelant que la Ligue Communiste ne cesse de proclamer (conformément d'ailleurs au préambule et à l'art. 1 des statuts de la CGT) que le *syndicat est l'arme de tous les travailleurs.*

En outre, le qualificatif de traîtres à la CGT attribués à des militants de la CGT parce qu'ils sont, comme le Sérum, contre le protocole d'accord et le secret dont il était entouré, nécessite une assemblée générale de tous les syndiqués CGT pour trancher :

— sur la trahison de certains de ses membres,

— sur l'attitude adoptée par la direction de la CGT de l'I.P. sur le protocole d'accord,

— sur le comportement, pour le moins étrange (?) de la poignée d'individus qui prétend diriger la section syndicale CGT de l'I.P.

Enfin, comme le protocole d'accord sur le reclassement intéresse et concerne l'ensemble des personnels de l'I.P., une Assemblée Générale de tous les travailleurs de l'I.P. est indispensable avant signature afin d'en changer la teneur ou de le rejeter. Il est nécessaire que l'ensemble des travailleurs de l'I.P. exigent avant la signature (prévue pour le 21 juin) une Assemblée Générale de tous les travailleurs.

— *Démocratie syndicale !*

— *Démocratie ouvrière !*